

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

La SELAS BL & ASSOCIES en la personne de Maître Manuel BOUYER (ci-après « BL & ASSOCIES ») a été désignée en qualité d'Administrateur Judiciaire dans le cadre d'une procédure de Liquidation Judiciaire avec maintien d'activité ouverte selon jugement rendu par le Tribunal de commerce de CRETEIL en date du 19 avril 2023.

Ladite procédure a été ouverte au bénéfice d'une entreprise (ci-après « l'Entreprise ») dont l'activité est décrite ci-après :

« Appel à candidature »

SELAS BL & ASSOCIES – 3 bis rue des Archives, 94000 CRETEIL

Email : ines.otsmane@bl-aj.fr

Entreprise générale de bâtiment : tous travaux de bâtiment et travaux publics, travaux de construction et rénovation, marchand de bien.

Siège social fixé à LIMEIL-BREVANNES (94450)

Effectifs au 31/03/2023 : 21 salariés

Chiffre d'affaires au 31/12/2020 (12 mois) : 2.880.116 €

Chiffre d'affaires au 31/12/2021 (12 mois) : 2.970.674 €

Chiffre d'affaires au 31/12/2022 (12 mois) : 2.801.078 €

Société au bénéfice de laquelle une procédure de liquidation judiciaire avec maintien d'activité a été ouverte par jugement du 19 avril 2023.

Parmi les mesures mises en œuvre dans le cadre de cette procédure afin d'assurer la poursuite de l'activité et la sauvegarde des emplois y attachés, BL & ASSOCIES a notamment initié une recherche de candidats acquéreurs ou investisseurs.

Une annonce est ainsi parue dans les journaux et médias suivants :

- LES ECHOS ;
- Actify.

Afin de permettre la formalisation d'une offre conforme au cahier des charges établi par BL & ASSOCIES conformément aux dispositions légales applicables, il sera transmis aux candidats potentiels (ci-après « le Candidat ») :

- Un dossier de consultation contenant l'ensemble des informations notamment juridiques, comptables, financières et économiques recueillies au sein de l'Entreprise ;

- Les informations complémentaires communiquées par tout moyen en tant que de besoin par l'Entreprise ou BL & ASSOCIES.

Ces éléments d'informations et leurs moyens de communication seront ci-après désignés « les Informations ».

En contrepartie des Informations que le Candidat sera amené à obtenir, ce dernier prend irrévocablement les engagements exposés ci-après et constituant ensemble et de manière indivisible le présent engagement de confidentialité (ci-après Engagement de confidentialité) :

- 1) Le Candidat s'engage à ce que l'ensemble des Informations soit gardées strictement confidentielles, qu'elles ne puissent être divulguées, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, par lui ou ses représentants à tous tiers, et ne puisse être utilisées par lui ou ses représentants autrement qu'en rapport avec et dans le seul but de la préparation d'une offre de reprise et ce de manière à ne créer aucun préjudice pour l'Entreprise.
- 2) Le Candidat s'engage à ne révéler ces Informations qu'à ses représentants à qui une telle communication est absolument nécessaire pour la formalisation d'une offre de reprise.

Avant toute révélation, le Candidat devra informer ses représentants de la nature confidentielle des Informations et devra mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant de s'assurer que ses représentants respecteront à l'identique les obligations du présent engagement.

A cette fin, le Candidat s'engage pour lui-même et pour le compte de ses représentants dont il se porte fort, par la signature du présent engagement, sans condition, limitation ou restriction aucune, à ce que les Informations ne soient utilisées qu'aux fins de présenter une offre.

Dès lors, le Candidat s'engage à tenir à disposition de l'Entreprise et de BL & ASSOCIES, une liste des personnes ayant eu accès aux Informations.

- 3) Dans le cas où, en vertu d'une loi ou d'une réglementation applicable, il serait demandé au Candidat par une autorité judiciaire ou administrative de révéler ou de communiquer, en partie ou en totalité, les Informations, le Candidat s'engage, en toute hypothèse et préalablement à la révélation, à informer l'Entreprise et l'Administrateur Judiciaire de la demande formulée dans la limite de la révélation sollicitée.
- 4) Le Candidat s'engage à garder strictement confidentiel l'existence du présent engagement, l'existence ou l'état des discussions ou des négociations relatives à l'offre de reprise.
- 5) Le Candidat s'engage à ne pas approcher, directement ou indirectement, les employés de l'Entreprise, pendant un délai de 1 an à compter de la signature du présent engagement, sauf accord spécifique de l'Entreprise et de BL & ASSOCIES.

De manière plus générale, le Candidat s'engage à ne prendre aucune mesure, sans l'accord écrit préalable de l'Entreprise et de BL & ASSOCIES, dans le but d'inciter tous salariés ou mandataire social de l'Entreprise au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à quitter l'Entreprise.

- 6) Le Candidat s'engage, pendant une période de 1 an à compter de la signature du présent engagement :

- A ne pas approcher, solliciter ou entrer en relations d'affaires directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, avec tout client, fournisseur, agent, prêteur, concédant, licencié ou toute autre personne pour laquelle il est porté à sa connaissance l'existence de relation de tout type avec l'Entreprise ;
 - A ne rien entreprendre qui pourrait affecter négativement les relations de l'Entreprise avec ses clients, ses fournisseurs ou autres relations d'affaires de tout type.
- 7) Dans l'hypothèse où le Candidat déciderait de ne pas formuler d'offre de reprise, il s'engage :
- A en informer immédiatement l'Entreprise et BL & ASSOCIES ;
 - A immédiatement détruire intégralement les Informations et à en justifier pour tout moyen à l'Entreprise et à BL & ASSOCIES.
- 8) Le Candidat reconnaît expressément que l'Engagement de confidentialité est formé au bénéfice de l'Entreprise et de BL & ASSOCIES compte tenu de la mission qui lui a été confiée.
- 9) Le Candidat reconnaît que la violation de l'une des obligations de l'Engagement de confidentialité sera de nature à engager sa responsabilité civile et ouvrira droit à indemnisation pour l'Entreprise en réparation des préjudices subis de tout type.
- 10) L'Engagement de confidentialité est soumis au droit français. Tout litige relatif à sa validité, son interprétation et/ou son exécution sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de CRETEIL.
- 11) Les dispositions de l'Engagement de confidentialité prendront effet à la date de sa signature et conserveront leurs effets pendant une période de 3 ans, à l'exception des dispositions des paragraphes 5 et 6.

Le

(Préciser la date)

Le Candidat

(Cachet commercial de la société le cas échéant, précédé de la mention « bon pour acceptation des termes ci-dessus »)

Représenté par :

(Prénom et Nom du mandataire ainsi que la qualité de ce dernier)

.....

.....

.....

.....

.....